



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le VINGT QUATRE du mois de FEVRIER à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 17 Février 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie FAUVET, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 18h00

Mme la Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, J. BORZYCKI, MH BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, J. CHEVALIER, JL DELPEUCH, C. NEVE, P. CRANGA, R. GEOFFROY, AM. ROBERT - JF PEZARD, D. FRANTZ, N. MARKO, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON.

Excusé (e)s avant donné pouvoir :

Aline VUE	à Danièle FRANTZ
Haggai HES	à Régine GEOFFROY
Vincent POULAIN	à Jean-François PEZARD
Jean-François DEMONGEOT	à Bernard ROULON
Patrick RAFFIN	à Colette ROLLAND

Absents : M. SAUZET MATTEI

Points d'information générale :

- 3 mars à 18h00 en Mairie - Réunion spécifique pour réfléchir sur le projet de Territoire – voir le diagnostic de territoire présenté sur le site de la Communauté de Communes du Clunisois ○ Magazine « Ensemble » pour le mois d'avril – tribune d'ici ce soir
- Echafaudage des Tourelles est en cours - négociation avec la Fondation placoplâtre pour des blocs de gypse
- Rue Prud'hon : une réunion publique pour présenter le projet n'a pas pu avoir lieu et une enquête en porte à porte a été faite – projet présenté en commission d'urbanisme sans trottoir, avec des chicanes et de la végétalisation et réalisés par l'entreprise SIVIGNON

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire complète que suite au sondage auprès des riverains et des commerçants de la rue et de la problématique des trottoirs et de la vitesse il a été décidé de permettre l'accès au centre-ville de la place St Marcel en passant par la rue du 4^{ème} Bataillon de Choc et la Rue Petite Rivière. En arrivant du pont de la Levée il y aura 2 possibilités : tourner à droite sur la rue Porte de Paris ou tourner à gauche pour remonter la rue Prud'hon jusqu'à la place St Marcel . La place du Commerce serait réservée uniquement aux camions de livraison d'un certain gabarit à des heures réglementée et la possibilité d'avoir le bas de la place du Commerce piétonne avec sécurisation pour les terrasses (Loup Garou et Café de Paris et également la terrasse du Bosphore). L'auto-école est très favorable à cette disposition qui lui permettrait de réduire les nuisances sonores dans son local. Des chicanes vont être créées dans la rue Prud'hon avec des places de stationnement rue Prud'hon – zone 20 pour réduire la vitesse. La Place St Marcel sera refaite (budget voirie) avec révision du stationnement, pavage et création d'un petit rond-point en pavés au droit de la place des Fossés pour réduire la vitesse – remettre des bancs vers l'église St Marcel ainsi que des points de végétalisation où il n'y a pas de stationnement.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal souhaite savoir si ces changements de sens de circulation sont les prémices d'une réflexion sur les sens de circulation sur Cluny en général car ce projet semble plus satisfaire les demandes des riverains qui ne sont pas les 1^{ers} utilisateurs et est sceptique quant à la réalisation du rond-point en référence à celui de Marie Curie où une majorité d'automobilistes passent dessus.

Bernard ROUSSE, Conseiller Municipal , fait remarquer que l'on ne pourra plus faire le tour de la ville et trouve cela peu cohérent.

Mairie FAUVET, déclare que cela va être testé.

Jacques LORON, Conseiller Municipal s'interroge quant au passage des camions de livraisons place du Commerce et demande quels sont les moyens qui vont être mis en place ?

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, indique que de la signalétique et des quilles seront installés pour marquer la zone piétonne place du Commerce et que des heures seront imposées. Les camions s'adapteront et pourront toujours rentrer dans Cluny par la rue Porte de Macon puis tourner à gauche pour emprunter la rue Petite Rivière. La seule problématique actuellement est le camion du SIRTOM qui ne pourra pas tourner et il est prévu d'installer un bac collectif vers la place St Marcel. Un travail est fait avec le SIRTOM pour solutionner le passage de leurs camions Plan définitif à envoyer.

- Danielle GOUZE MITTERRAND – trous pour la plantation d'arbres vendredi sont faits. L'aménagement de l'espace public est en cours : création d'animations, école, quartier etc ...

Colette ROLLAND, Conseillère Municipale, intervient en faisant remarquer que l'intitulé n'est pas le même que celui présenté en commission des affaires scolaires qui concernait la végétalisation de l'école DGM. Or là il s'agit de l'aménagement de l'espace public. Deux intitulés différents donc 2 objectifs différents. Sur le dernier elle indique qu'elle est favorable car il a été élaboré en concertation avec des élèves de l'école et c'est également la création d'un lieu d'animation et de vie pour les écoles et pour les habitants du quartier. En revanche elle est beaucoup plus réservée quant à la végétalisation de l'école qui ne prend pas en compte le projet d'ensemble ni les priorités, à savoir les demandes de la communauté éducative qui concernaient toujours l'intérieur de l'école notamment la cour de récréation. Ce projet d'aménagement extérieur ne répond pas au problème majeur de cette école à savoir la chaleur en été (les récréations ont lieu dans la cour des Tilleuls), et l'austérité de la cour. Aussi elle souhaite savoir si ce projet actuel va être complété. Par ailleurs, elle regrette que la végétalisation n'ait pas été prévue dans le projet original ce qui aurait permis de bénéficier des subventions du projet global.

Marie-Hélène BOITIER, Adjointe au Maire, explique que ce qui a été entrepris depuis septembre et la plantation en fin de semaine correspond à une 1^{ère} étape car depuis la prise de fonction en juillet il était difficile de construire et budgétiser un projet en très peu de temps. Il a été décidé de commencer avec les enfants sur une petite surface, en l'occurrence celle devant l'école, et le but est d'aménager par la suite l'ensemble du terrain et l'espace vers le pré qui se trouve derrière l'école. Elle fait remarquer que l'aménagement de la cour bitumée avec végétalisation de l'espace de la butte le long de la cour était prévu pour 2014 mais n'a pas été poursuivi par l'ancienne municipalité. Elle rappelle que la construction de l'école s'est faite dans un temps limité, avec une fin de construction le 25 août pour une rentrée le 1^{er} septembre, qu'il a fallu emménager rapidement à DGM en raison d'un problème de plafond à l'école du Parc Abbatial et qu'il avait été décidé de clôturer sur l'espace goudronné et précise que l'idée était de poursuivre l'année suivante sur la végétalisation et l'agrandissement de la cour qui n'a pas fait par l'équipe arrivée en 2014. Un projet avec les enfants des classes des CP/CE1 de réaliser des bacs mobiles avec les gadz'arts pour des plantes grimpantes destinées à ombrager les façades pendant l'été.

- 6 mars 9h30 : nettoyage et entretien des berges de la Grosne avec des riverains, le Club écolo du Lycée la Prat's et l'aumônerie de Notre Dame porte à porte fait à la Gravière dans le but de rendre le quartier responsable de la plage. Bon accueil des riverains – Nettoyage également au bassin de joutes – chantier organisé régulièrement en fonction de la participation.
- Journées de la nature les 20 et 21 mars si les conditions sanitaires le permettent
- Incartade au théâtre avec l'Orchestre de Bourgogne pour les enfants des écoles, en bon accord avec la Préfecture ○ Cérémonie du 19 Mars.

Secrétaires de séance : Jean-Luc DELPEUCH et Catherine NEVE

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Janvier 2021.

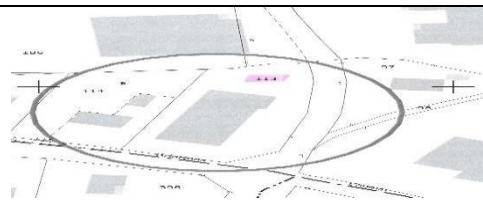
Adopté à l'unanimité.


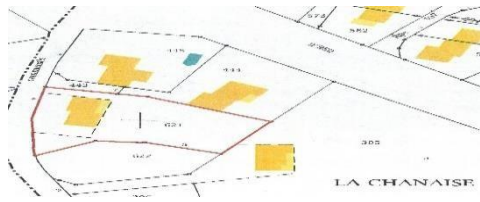
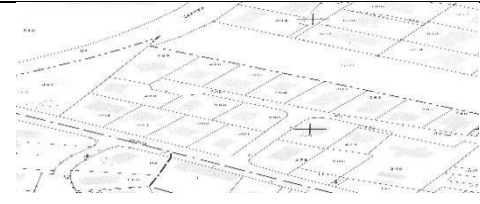
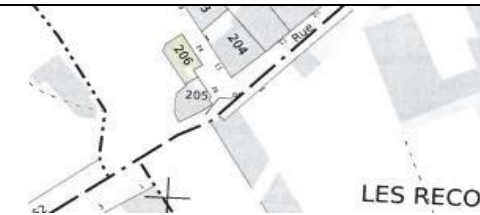
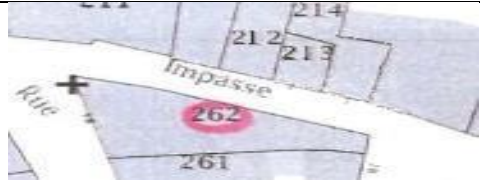
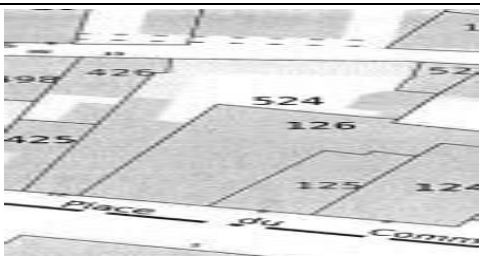
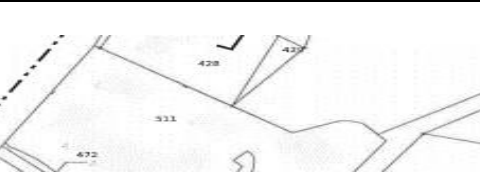
Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DROIT DE PREEMPTION

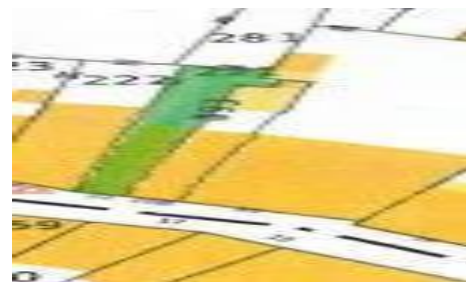
Marie FAUVET, Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens suivants :

1. 27, rue des Griottons, "St-Vital" - (AD 113) appartenant à l'ENSAM Cluny



<p>2. ZA Pré Saint-Germain - 21 rue du Lt A. Schmitt(AR 282) appartenant à M. et Mme PENIN C. - Saint-Point</p>	
<p>3. 60, rue de la Chanaise - (AB 621) appartenant à FOREST Christine - Sennecey-le-Grand</p>	
<p>4. 3, Cité du Merle - (B 289) appartenant à DUCERT Gilbert - Charolles</p>	
<p>5. 24, rue St Odile appartenant aux Consorts PERRY - Lournand - Chasselas - Verzé - Vauxrenard (69) - Ebreuil (03) – Salornay</p>	
<p>6. 18, rue Porte de Mâcon (AM 262) (appartement) appartenant à M et Mme POTILLON Michel - CLUNY</p>	
<p>7. 10, place du Commerce (AN 524) appartenant à la SCI BOURDEAU – CLUNY</p>	
<p>8. St Lazare (AB 0511) appartenant à M ZANELLA Alain – OYONNAX</p>	

9. 22, rue du Merle (AN 221) appartenant à Mme FEZANDELLE
Céline Martine - CLUNY



DIVERS

2020-39 demande d'aide financière auprès du Département de Saône et Loire au titre de l'appel à projets territoires 2021 - AAP 2021 - concernant l'aménagement de l'espace public devant l'école DGM de la Ville de Cluny telle que définie ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Plantes et cabane (TVA 10%)	2 161,50€	CD71 – AAP 2021	25%	5 977,25€
Clôture (TVA 10%)	5 588,00€			
Terrasse (non assujetti à la TVA)	4 380,00€			
Matériel (bordure, paillage piquets, rondins, nichoirs, ...) (TVA 20%)	5 970,50€			
Aménagement (bancs) (TVA 20%)	3 309,00€	Fonds propres		16 626,98€
Divers et imprévus	2 500,00€			
TOTAL HT	23 909,00€			
TVA 10%	774,95€			
TVA 20%	2 355,90€	FC TVA 16.404%		4 435,62€
TOTAL TTC	27 039,85€	TOTAL TTC		27 039,85€

2021-01 - Vu la modification de la conception et de la réalisation du projet relatif à l'aménagement de l'espace public devant l'école DGM qui ne permettent pas d'être subventionné, annulation de la décision du Maire 2020-39 du 29/12/2020.

2021-02 – application des tarifs moyens pour l'eau et l'électricité ci-dessous pour 2021

Ces tarifs seront appliqués après que l'état des lieux d'entrée et de sortie aient inclus les relevés de compteur.

<u>60612 - élec</u>				<u>60611 - eau</u>		
Désignation	HT	Désignation	HT	Désignation	HT	TVA à 5.5 OU 10
H.pleines ETE	5.973	H.pleines HIVER	8.949	V.distrib	0.610	0.033
H.creuses ETE	4.236	H.creuses HIVER	5.501	V.coll eaux usées	1.75	0.175
H.moyenne ETE	5.10	H.moyenne HIVER	7.225	V.pollution	0.462	0.0462
				V.abonn	0.028	0.0015
H moy ETE TTC centimes du kwh	6.12	H moy HIVER centimes TTC du kwh	8.67	Total proposé TTC du m3 =3.10€	2.85	0.25

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, fait remarquer qu'il manque 3 taxes qui représentent une vingtaine de pourcentage qui s'appliquent sur l'électricité. Il préconise de mettre un prix HT et un prix faisant apparaître toutes ces taxes.

2021-03 – Demande d'une aide financière auprès du Fond National de Prévention de la CNRACL qui accompagne les collectivités dans la démarche d'évaluation des risques professionnels lancée au niveau de l'ensemble des agents de la Commune, pour le volet RPS (Risques Psychosociaux).

2021-04 - Suite à un « bug » informatique lors de la transmission des éléments qui a effacé la rubrique « location de la salle Justice de Paix », reconduction pour 2021 des tarifs votés en 2020, à savoir :

LOCATION "SALLE JUSTICE DE PAIX" (salle comprenant 57 chaises pliantes, 1 grande table et 1 tableau de projection)	TARIFS 2020	TARIFS 2021
• Associations Clunisoises	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>
• Location autres qu'associations de Cluny (si asso de com com demi-tarif)		
• tarif été du 01/04 au 30/09	66,50	66,50
• tarif hiver - Du 1/10 au 30/03	110,00	110,00
• Location pour la 1/2 journée		
• tarif été du 01/04 au 30/09	36,50	36,50
• tarif hiver - Du 1/10 au 30/03	63,00	63,00

2021-05 – Institution d'une régie de recettes auprès du service Hébergement de Loisirs de la Commune de Cluny pour Cluny-Séjour. Cette régie est installée à Cluny-Séjour, 22 rue Porte de Paris à Cluny. La régie encaisse les produits droits de nuitée. Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces,
- Chèques,
- Cartes bancaires,
- Chèques vacances
- Paiement en ligne
- elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances.

2021-06 – Acceptation d'un don , via un donateur qui a volontairement refusé de communiquer ses coordonnées

- un carton de photographies anciennes datant du XIXe jusqu'à la fin des années 1940,
- d'une carte postale et d'un livret édité par le gouvernement provisoire de la République de 1945
- une photographie inédite de 1885 montrant les portes d'honneur de l'Abbaye donnant un aperçu des anciennes maisons à colombages aujourd'hui disparues.

Après recherches ces photographies appartenaient à la famille DELOUCHE qui possédait une maison rue Porte de Paris et tenait un commerce d'épicerie dans la ville.

Bernard ROUSSE, Conseiller Municipal souhaite connaître de devenir *de* ces archives.

Marie FAUVET, Maire, répond que cela alimente le fonds des archives

Bernard ROUSSE, Conseiller Municipal propose d'organiser une exposition de tous ces dons

Jacques BORZYCKI, Adjoint au Maire, répond qu'un inventaire de toutes ces donations est en cours et une réflexion est menée avec le CMN, la DRAC, les archives départementales pour faire un catalogage, rechercher des subventions et ouvrir au public et aux chercheurs. Des réponses seront apportées d'ici 2 à 3 mois.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 portant fusion-extension des communautés de communes du Clunisois et de La Guiche, et fixant les statuts de la communauté de communes du clunisois entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-12-13-019 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2018-11-23-001 du 23 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu les statuts adoptés par le conseil communautaire en date du 18 janvier 2021,

Vu la notification du président de la communauté de communes en date du 29/01/2021 nous sollicitant pour l'approbation de ces statuts dans les formes requises,

Madame le Maire expose aux Conseillers que le Conseil communautaire a décidé les modifications statutaires suivantes :

Ajout de la compétence facultative supplémentaire suivante :

4-3-7 : Compétence d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L.1231-1-1 du Code des transports conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. *Le Conseil Municipal, par 22 voix « pour » et 4 « abstentions »*

- *approuve les statuts votés par le conseil communautaire du 18/01/2021 et ci-après annexés, - notifie cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.*

FINANCES

2 - Débat d'orientation budgétaire

L'article L 2312-1 du CGCT dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique transmise au contrôle de légalité.

La loi NoTRE (article 107) a ajouté une disposition supplémentaire : la transmission, après examen par le Conseil Municipal, des éléments du débat d'orientation budgétaire au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

Ci-joint les éléments du débat d'orientation budgétaire.

La commission des finances réunie le 16 Février 2021 à 18h30 a émis l'avis suivant : favorable

Claude GRILLET, Adjoint au Maire, en préambule indique que c'est le 1^{er} DOB de l'équipe, qu'il a été fait dans des conditions difficiles, en interne et de ce fait demande d'être indulgent. Il fait une présentation du document envoyé aux conseillers municipaux Marie FAUVET lance le débat.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, déclare que suite à l'intervention timorée de Claude GRILLET il ne faut pas s'en tenir aux critères ni avoir un raisonnement comptable. Il faut réfléchir à l'envers. L'endettement ne doit pas dépasser le niveau de dépenses : critère d'endettement à prendre avec précautions, ne pas s'enfermer dedans. Il est nécessaire d'anticiper la bouffée d'oxygène de 2023 pour ne pas obérer les possibilités d'investissement qui doivent être faites en 2021 avec un endettement ou un recours à l'emprunt modéré. Il reconnaît que malgré la situation compliquée il ne faut pas être craintif par rapport aux possibilités de devoir financer pour Cluny et ses habitants. Il faut savoir équilibrer pour consolider nos finances municipales.

Jacques LORON, Conseiller Municipal, enchaîne en rappelant que c'est de l'argent public et qu'avant de s'endetter, il faut asseoir la situation. La situation financière actuelle a contraint à suspendre des travaux, à reporter des entretiens (espaces verts), à ne pas renouveler du personnel ce qui représente 250 000 € de dépenses en moins sur le budget de fonctionnement et encourage à continuer dans ce sens. Depuis 10 ans le budget de fonctionnement explose aussi il préconise de revenir à des bases raisonnables et saines pour mieux répartir ensuite.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, est d'accord sur le fait d'être soucieux des finances publiques mais cela ne doit pas être la seule ligne directrice. Il rappelle qu'il a été le seul à proposer une motion sur la taxe habitation qui n'a été actée ni en conseil municipal ni en conseil communautaire. Il rappelle que la diminution des impôts professionnels va impacter les départements et intercommunalités de manière assez importante et d'autres suivent comme la CVAE et la TFCE qui vont être remplacées par un petit pourcentage sur la TVA qui passera à 22 ou 23%. On a des charges qui augmentent et des recettes qui diminuent. Il faut donc travailler pour voir comment mieux optimiser les recettes.

Jacques LORON, Conseiller Municipal, fait remarquer que malgré les efforts consentis en 2020 la situation financière actuelle ne permet pas de faire des investissements tel l'entretien car au départ les comptes de la commune n'étaient pas sains

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, indique que l'entretien nécessite des bras et rappelle à Jacques LORON que son discours indiquait qu'il fallait limiter la masse salariale. A ce sujet, il alerte la majorité sur le fait de ne pas remplacer les personnes partant à la retraite qui, à un moment donné, obligera à faire des choix (des choses se feront au détriment d'autres)

Claude GRILLET, Adjoint au Maire, intervient en disant qu'ils vont être attentifs tant du côté du personnel que du côté de ceux qui bénéficient du service.

Il revient sur une question posée lors du dernier CM à laquelle il n'avait pas répondu et qui concernant l'achat des Haras à 1.2M. : Selon lui la ville n'a pas bien fait d'acheter le haras car les difficultés actuelles sont en partie liées à cette dépenses d'investissement avec un remboursement de 300 000 € à IFCE à qui l'on va demander de reporter le dernier versement en 2022 et, dans l'hypothèse où la réponse sera négative la commune n'aura pas d'autre choix que d'emprunter car, actuellement, cette troisième tranche n'est pas financée et met la commune en difficulté.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, pense qu'au contraire que cet achat était une bonne chose pour la commune . En revanche il ne cautionne pas la méthode de financement.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Délégué, déclare qu'il faut rétablir une réelle capacité de financement avec des recettes largement supérieures à nos dépenses.

Il est d'accord avec Paul quant aux ratios qu'il faut analyser et comprendre et avec Jacques pour retrouver un équilibre et permettre de futurs investissements

On ne pourra faire que des projets sans reste à charge pour la ville, à savoir trouver les 20% manquants (ex Fonds Eperon pour le grand manège). Par ailleurs le départ volontaire de plusieurs personnes permet de réduire les dépenses et différer leur remplacement dès que ce sera financièrement possible : il faut prendre en compte la situation actuelle, les opportunités de financement et d'économie et se fixer de dégager un petit million d'euros pour se reconstituer des capacités d'investissement pour rétablir la situation.

Jacques LORON, Conseiller Municipal, revient sur l'entretien et notamment celui les bâtiments les plus couteux à garder (St Marcel, Notre Dame, Haras) et fait remarquer le coût d'entretien important, qui auront besoin de restauration dans les années à venir. Le report de cet entretien coûte plus cher. C'est la raison pour laquelle il affirmait qu'il fallait asseoir la situation pour palier au futur. Face à un investissement trop faible certains travaux ou grands projets ne sont pas entrepris car pas subventionnés (par ex voirie) . Il déplore que les collectivités perdent leur indépendance

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, est d'accord avec Jacques LORON mais indique que ce phénomène de perte recettes et d'autonomie financière remonte à plus de 20 ans. Il rappelle que les travaux sur les monuments historiques état automatiquement subventionnés avant à 75 %. De nos jours les choses ont changé et les montants avoisinent 50 à 60 % et la DGF est réduite dans de très nombreuses collectivités et certaines reversent même de l'argent à l'Etat.

Un échange s'ensuit entre Jacques LORON, Conseiller Municipal et Paul GALLAND, Conseiller Municipal La discussion sortant du cadre du conseil,

Marie FAUVET, Maire, intervient pour recentrer le débat

Bernard ROULON, Conseiller Municipal, revient sur le document présenté et notamment en page 12 avec une augmentation des charges du personnel et explique que cela est dû à l'intégration du personnel du CCAS dans le personnel et fait remarquer qu'il y a eu une diminution des frais de personnel en 5 ans et non une augmentation. Quant à l'endettement considérable il trouve cela exagéré et rappelle que la vente du terrain de l'hôtel abandonné pour des raisons idéologiques aurait ramené le ratio de 26.8 années à 7.1...

Claude GRILLET, Adjoint au Maire, rebondit sur cette vente du terrain qui selon lui est en trompe l'œil : elle n'aurait pas dû être prise en compte, les ventes exceptionnelles pour le calcul de l'épargne brute (terrain non vendu et immeuble rue de la Levée) n'auraient pas dû être incluses dans le calcul

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Délégué, intervient en expliquant que le montant de la dette est à rapporter à la capacité d'autofinancement, et fait remarquer que l'endettement porte sur le budget principal qui a augmenté.

Marie FAUVET, Maire, conclut le débat en disant que la cote d'alerte ayant été dépassée, il convient maintenant de revenir à une situation plus raisonnable.

Claude GRILLET, Adjoint au Maire, adresse ses remerciements à Sandrine et Déborah pour le travail fourni pour la présentation du DOB.

Le Conseil a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire.

3 - Comptes de gestion 2020

Claude GRILLET, Adjoint au Maire présentera les budgets Primitifs de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée supplémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La commission des finances réunie le 16 Février 2021 à 18h30 a émis l'avis suivant : favorable Le

Conseil Municipal,

- ***déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve et ce pour les comptes de gestion : Ville - Eau - Assainissement - Camping***
- ***adopte***
 - ***à « l'unanimité » les comptes de gestion Eau - Assainissement – Camping 2020.***
 - ***par 21 voix « pour », 4 « contre » et 1 « abstention » adopte le compte de gestion Ville 2020.***

4 - Comptes administratifs 2020

Le compte administratif constitue le compte-rendu de la gestion du Maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées, et constate les résultats comptables.

Il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre que le budget. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion. Il est

préparé par l'ordonnateur, obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le Receveur Municipal (comptable).

Le compte administratif doit être adopté au plus tard le 30 juin de chaque année, par l'assemblée.

L'ordonnateur peut assister aux débats mais il doit impérativement se retirer au moment du vote car il ne peut pas être juge et partie.

Il sera présenté à l'assemblée le projet de Compte Administratif 2020 pour les budgets principal et annexes.

La commission des finances réunie le 16 Février 2021 à 18h30 a émis l'avis suivant : favorable

Marie FAUVET Maire, quitte la séance ; Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, prend la Présidence. Le

Conseil Municipal approuve

**○ à « l'unanimité » les Comptes Administratifs 2020 Eau, Assainissement, Camping ○
par 20 voix « pour », 4 « contre » et 1 « abstention » le compte administratif 2020 Ville. 5 –
Affectation des résultats**

AFFECTATION VILLE 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	Dépense Fonct	Recette Fonct	total
A / Résultat de l'exercice 2020	6 257 901,41	6 162 349,35	-95 552,06
B/ Résultat antérieur reporté N-1 ligne 002			519 417,01
C/ RESULTAT A AFFECTER			423 864,95
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	Dép Invest	Recette Invest	total
E/Résultat de l'exercice 2020	1 855 032,00	2 767 443,26	912 411,26
D 001 déficit antérieur reporté N-1			-843 527,53
D 001 Besoin de financement solde excédent R 001 année 2020			68 883,73
	RAR Dépenses	RAR Recettes	total
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement	517 253,33	380 487,50	-136 765,83
résultat antérieur reporté			-67 882,10
Besoin de financement Excédent			
F / Besoin de Financement			-67 882,10
AFFECTATION = C			423 864,95
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement Minimum couverture besoin de financement			67 882,10
H / Report en fonctionnement R 002			355 982,85

AFFECTATION ASSAINISSEMENT 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	dép fonct	recette fonct	total
A /de l'exercice 2020	282 740,13	604 909,32	322 169,19
B/ Résultat antérieur Excédent reporté N-1			1 001 052,25
C/ RESULTAT A AFFECTER			1 323 221,44
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	dépenses invest	recettes invest	total
Résultat de l'exercice 2020	746 476,24	141 261,91	-605 214,33

Résultat antérieur Excédent reporté n-1			10 934,43
D 001 Déficit 2020			-594 279,90
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement	RAR DEP	RAR REC	total
	532 585,84	675 919,30	143 333,46
F / Besoin de Financement			-450 946,44
AFFECTATION = C			1 323 221,44
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement Minimum couverture besoin de financement			-450 946,44
H / Report en fonctionnement R 002			872 275,00
Déficit Reporté			0,00

AFFECTATION EAU 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	dépense fet	recette fet	total
A /de l'exercice 2020	743 993,89	631 752,97	-112 240,92
B/ Résultat antérieur Excédent reporté 002 n-1			143 200,53
C/ RESULTAT A AFFECTER			30 959,61
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	investi dept	invest recette	total
Résultat de l'exercice 2020	162 304,31	225 336,18	63 031,87
résultat antérieur Déficit reporté n-1			-87 399,75
D 001 déficit 2020			-24 367,88
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement	RAR DEPT	RAR RECETTE	total
	272 816,62	101 835,60	-170 981,02
F / Besoin de Financement			195 348,90
AFFECTATION = C			30 959,61
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement Minimum couverture besoin de financement			30 959,61
H / Report en fonctionnement R 002			0,00
Déficit Reporté			0,00

AFFECTATION CAMPING 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	DEP FONCT	RECETTES FONC	total
A /de l'exercice	97 039,89	83 957,82	-13 082,07
B/ Résultat antérieur reporté N-1 ligne 002			0,00
C/ RESULTAT A AFFECTER			-13 082,07
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	DEP INV	RECETTE INV	total
Résultat de l'exercice 2020	115 107,69	296 046,64	180 938,95
résultat antérieur Déficit reporté N-1			-194 338,35
D 001 déficit 2020			-13 399,40
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement 2020	RAR DEP	RAR RECETTE	total
	5 307,00	0,00	5 307,00
F / Besoin de Financement			18 706,40
AFFECTATION = C			0,00

G / Affectation en réserve R 1068 Investissement Minimum couverture besoin de financement			0,00
H / Report en fonctionnement R 002			
Déficit Reporté fonctionnement D 001			13 082,07

La commission des finances réunie le 16 Février 2021 à 18h30 a émis l'avis suivant : favorable **Le**

Conseil Municipal, à « l'unanimité » adopte les affectations de résultats.

6 - Création d'un budget annexe – « Cluny Séjour » et tarifs publics 2021

Madame la Maire rappelle que suite à la délibération 2020-82 du 9/12/2020 la ville de Cluny a repris la gestion de Cluny Séjour au 1 janvier 2021 suite à la défection de la MFR de Mazille.

En conséquent il est nécessaire de créer un budget annexe soumis à la TVA au sein du budget communal.

Elle précise qu'il est souhaitable que celui-ci soit soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 4.

Par ailleurs, il convient de fixer différents tarifs de location. (cf tableau joint en annexe) Ceux-ci seront intégrés en fin d'année dans la délibération générale des tarifs publics.

La commission des finances réunie le 16 Février 2021 à 18h30 a émis l'avis suivant : favorable

Le Conseil municipal par à « l'unanimité »

- **approuve la création d'un budget annexe pour le bâtiment Cluny-Séjour.**
- **adopte, à « l'unanimité », les tarifs tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe.**

COMMANDE PUBLIQUE 7 – Marché d'éclairage public – fourniture d'électricité moins de 36 kVa– avenant N° 1 avec EDF

REPORTE suite mail de M MARASCIA d'EDF du 23/02/2021 nous informant que suite à des problèmes outils il est toujours dans l'incapacité d'éditer l'avenant.

8 – Aménagement d'un bâtiment destiné à l'école d'ostéopathie animale – avenants au marché de travaux Entreprise PENIN JOMAIN

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors des séances des 21 octobre, 9 décembre 2020 et 27 janvier 2021 des avenants ont été conclus avec les entreprises MERLE, PENIN JOMAIN, SMPP, SNEEB, LAFFAY et DUCLUT adjudicataires des marchés relatifs à l'opération « aménagement d'un bâtiment destiné à l'école d'ostéopathie animale » composée de 10 lots séparés.

Le cabinet CDA, maître d'œuvre de l'opération nous a fait parvenir les avenants N° 2 et 3 pour l'entreprise PENIN JOMAIN qui se décomposent comme suit :

Marché initial H.T.	31 903.24 €
Avenant N° 1 H.T (délib 2020-60 du 21/10/2020)	
Plus-value	+ 9 327.70 €
Avenant N° 2 H.T	
Plus-value	+ 1 240.00 €
Avenant N° 3 H.T	
Plus-value	+ 1 950.00 €
Moins-value	+ 450.00 €
 Nouveau marché H.T.	 43 970.94 €
TVA 20.00%	<u>8 794.19 €</u>
TOTAL T.T.C.	52 765.13 €

La commission des finances réunie le 16 février 2021 à 18h30 a émis l'avis suivant : favorable

Le Conseil Municipal, par 24 voix « pour » et 2 « abstentions »

- **valide les avenants repris ci-dessus avec l'entreprise PENIN JOMAIN** ○
- autorise Mme la Maire à les signer.**

PERSONNEL 9 – modification du tableau des effectifs

Suite à des changements dans l'organisation des services, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Les suppressions de poste doivent être soumises à l'avis du Comité Technique.

Les suppressions ci-dessous ont fait l'objet d'un avis favorable lors du Comité Technique qui s'est réuni le 9 février dernier.

1- Départs

a) Mutation

Suite à la mutation de l'assistante RH au 1^{er} octobre, il convient de supprimer son poste car son remplacement a été effectué en interne.

Il convient également de supprimer le poste de directrice de la culture titulaire du grade d'attaché. La Municipalité réfléchit à un remplacement selon d'autres modalités.

b) Retraite

Trois agents ont fait valoir leurs droits à la retraite entre le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} janvier 2021. Aussi, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes suivants:

- ATSEM principal de 1^{ère} classe (agent remplacé en interne)
- Agent de maîtrise principal (recrutement d'un contractuel au 1^{er} janvier 2021) -
Educateur des APS de 1^{ère} classe (réorganisation du service)

Il est également nécessaire de supprimer le poste d'ATSEM ce grade n'étant plus d'actualité.

2- Modification des durées hebdomadaires de travail

Lors du dernier conseil municipal deux postes ont été créés afin de modifier les durées hebdomadaires de travail de deux agents. Suite à l'avis du Comité Technique, il convient de supprimer les postes occupés auparavant, à savoir un poste d'adjoint technique titulaire à raison de 20h hebdomadaire et un poste d'adjoint technique contractuel à raison de 9h hebdomadaires.

3- Création de poste

La Responsable du Centre Social étant en disponibilité depuis le 1^{er} février, les entretiens pour son remplacement sont en cours. Les deux personnes retenues pour un second entretien sont titulaires du grade d'attaché et d'animateur d'où la création de ces postes.

Le Conseil Municipal, par 25 voix « pour » et 1 « abstention »,

Article 1 :

Approuve le tableau des effectifs de la collectivité, annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} Mars 2020.

Article 2 :

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de de la collectivité sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Article 3:

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Questions diverses

Paul GALLAND, Conseiller Municipal représentant la liste « Cluny dans le Bon Sens », a fait parvenir la question diverse suivante

1. Effectifs scolaires

Nous vous demandons de nous faire un point sur la situation des effectifs scolaires à la rentrée 2021/2022 et de nous communiquer l'avis des directeurs sur le projet de fusion des deux écoles.

Marie Hélène BOITIER, Adjointe au Maire, répond Effectifs
2021 : 295 élèves prévu :

Marie Curie : 166 (123 élémentaires et 43 maternelles)

8 classes avec une moyenne de 20.75 élèves par classe : trop d'enseignant donc un retrait d'un emploi est prévu

DGM : 129 (81 élémentaires, 48 maternelles)

6 classes avec une moyenne 21.5 enfant/classe donc trop d'enseignant donc un retrait d'un emploi également

La solution : projet école immersive : 50% cours en anglais et 50% en français qui commencerait en CP jusqu'en CE2

Se construit sur 5 ans

Fusion des 2 écoles administrativement (pas physique côté élèves) : (pas de concurrence entre les deux) Ceci permet de :

- garder un poste de direction à temps plein (aujourd'hui : 1/4 dans chaque école)
- Obtention d'un poste UP2A pour enfants allophones
- 2 départs en retraite plus 2-3 enseignants prêts à démarrer
- Pas de retrait d'emploi pendant 5 ans

Réponse dans 15 jours en attente de la convention pour voter en CM

Jacques BORZYCKI, Adjoint au Maire précise qu'un travail est réalisé également avec la bibliothèque avec une enseignante Pascale GENEVEY par rapport aux enfants allophones avec achats de livres bilingues, des animations et des moyens d'intégration des parents et enfants.

2. Passerelle

Merci de nous préciser les raisons techniques qui ont conduit à la fermeture de la passerelle du pôle hippique.

Fente dans le lamellé collé : 1^{er} avis : grave d'où la fermeture en urgence

Après passage d'un bureau contrôle : pas de danger, la structure est saine. La décennale a été activée

Jean François DEMONGEOT, Conseiller Municipal représentant la liste « Cluny en Clunisois », a fait parvenir la question diverse suivante : **1- Le dossier de la Gendarmerie :**

Le dossier en cours semble, pour vous, achopper sur une question de financement. Nous souhaiterions pouvoir consulter dans le détail l'étude menée par l'OPAC pour trouver une solution durable à la présence de la gendarmerie à Cluny : sans solution, celle-ci pourrait être construite ailleurs. Ce serait alors un coup très dur porté à notre collectivité.

Nous vous proposons donc de prendre le taureau par les cornes pour trouver, ensemble, une issue favorable à ce projet.

La question :

Quelles suites comptez-vous donner à la construction d'une nouvelle gendarmerie ?

Elisabeth LEMONON, Adjointe au Maire, explique que lors de la réunion du 12 février avec la gendarmerie et l'OPAC, la municipalité a insisté pour que le dossier avance et sur l'importance de la présence de la gendarmerie à Cluny. Une volonté commune côté gendarmerie et OPAC pour trouver une solution financière a été affirmée. L'OPAC doit remettre son étude chiffrée à la gendarmerie pour la fin du mois qui va pousser sa direction à résoudre le problème financier.

2- Le patrimoine à Cluny

Au cours d'une réunion de la commission « environnement », il a été affirmé que le patrimoine avait été trop mis en avant dans notre cité au détriment de l'environnement.

Sans vouloir polémiquer, cette affirmation repose sur une mauvaise compréhension de l'histoire de notre ville. Surtout, la proposition de vouloir isoler par l'extérieur les maisons romanes et autres du secteur sauvegardé nous laisse pantois :

La question :

Confirmez-vous les allégations faites pendant cette réunion et comptez-vous réellement privilégier l'isolation par l'extérieur des maisons situées dans le secteur sauvegardé ? Régine GEOFFROY, Conseillère Municipale répond qu'il

semble qu'il y ait un malentendu quant aux propos tenus. Elle indique que l'isolation des maisons romanes dans le secteur sauvegardé n'étant pas envisageable par l'extérieur il est prévu une végétalisation qui permettra de rafraîchir les murs.

La séance est levée à 20h24

Prochain conseil municipal le 7 avril 2021.